

HERBICIDE NEXT 70 WDG

Herbicide granulaire en sachets solubles dispersables
dans l'eau

AGRICOLE

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
L'INTÉRIEUR COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 % é.a.

NO. D'HOMOLOGATION 33620

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50g to 20kg

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Des lunettes de protection ou un écran facial ne sont pas requis pendant l'application et les gants ne sont pas requis pendant les traitements à l'aide d'une rampe d'aspersion, dans une cabine fermée.

Ne pas se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des lieux d'habitation ou d'activité humaine comme des maisons, des résidences secondaires, des écoles et des aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques causée par l'écoulement peut être réduite en ajoutant une bande végétative entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et dans les sites où la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Pour le Canola tolérant à l'imazamox, les Lentilles tolérant à l'imazamox, les Tournesols tolérant à l'imazamox et le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*

MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et l' intérieur Colombie-Britannique seulement)

L'herbicide NEXT 70 WDG est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur le Canola tolérant à l'imazamox, les Lentilles tolérant à l'imazamox et le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*.

Lorsque l'herbicide NEXT 70 WDG est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité le Canola tolérant à l'imazamox, les Lentilles tolérant à l'imazamox ou le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* ou couper comme fourrage 20 jours après l'application.

NE PAS laisser paître le bétail dans les plantes de tournesol traités ni récolter ces plantes pour la paille; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, le canola, les Lentilles tolérant à l'imazamox et le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* peuvent être récoltés. Les tournesols peuvent être récoltés après 70 jours.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer ce produit par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen défini selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Comme ce produit n'est pas homologué pour combattre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'employer pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques.

Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible (par exemple, prairie, forêt, brise-vent, boisé, haie, zone riveraine et zone arbustive).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1

Lorsqu'un mélange en réservoir est employé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) pour les produits impliqués dans le

mélange en réservoir et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES

L'herbicide NEXT 70 WDG à une dose de 21 g/ha (15 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Chénopode blanc*	Blé de printemps spontané
Tabouret des champs	(de blé l'imazamox non tolérant)
Moutarde des champs	
L'herbicide NEXT 70 WDG à une dose de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Échinochloa pied de coq	Orge spontanée
Gaillet gratteron*	Graines de l'alpiste des Canaries spontané
Saponaire des vaches	Canola spontané
Sétaire verte	(le canola l'imazamox non tolérant seulement)
Renouée scabre	Blé durum spontané
Brome du Japon*	Blé de printemps spontané
Kochia à balais*	(de blé l'imazamox non tolérant)
Chénopode blanc	Avoine cultivée spontanée
Ivraie de Perse	Renouée liseron*
Amarante à racine rouge	Moutarde des champs
Mauve à feuilles rondes*	Folle avoine
Soude roulante	Sétaire glauque
Bourse à pasteur	
Tabouret des champs	

* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD} à un taux de 0,5% v/v (p. ex. 5 L d'adjuvant MERGE par 1000 L de solution pulvérisée).

Le Canola tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Le Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Les Tournesols tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 8 feuilles de la culture de tournesols et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE ; à un taux de 0,5 % v/v (par exemple 5 L d'adjuvant MERGE par 1 000 L de solution de pulvérisation).

Les Lentilles tolérant à l'imazamox

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de lentilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

L'herbicide NEXT 70 WDG + l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG dans le Canola tolérant à l'imazamox

L'herbicide NEXT 70 WDG peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG dans le Canola tolérant à l'imazamox.

Période	Postlevée hâtive
Dose	L'herbicide NEXT 70 WDG à une dose de 29 g/ha + l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG à une dose de 100 g/ha
Volume d'eau	100 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE – 0,5% v/v

Mauvaises herbes supprimées	<p>Cette combinaison de mélange en réservoir supprime toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide NEXT 70 WDG. Référez-vous à la section sur la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées.</p> <p>Suppression améliorée des mauvaises herbes avec un mélange en réservoir vs. l'herbicide NEXT 70 WDG utilisé seul.</p> <table border="1" data-bbox="581 348 1357 478"> <thead> <tr> <th data-bbox="581 348 867 394">Suppression</th> <th data-bbox="867 348 1357 394">Suppression de partie aérienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="581 394 867 432">Renouée liseron</td> <td data-bbox="867 394 1357 432">Chardon de champs</td> </tr> <tr> <td data-bbox="581 432 867 478">Laiteron potager</td> <td data-bbox="867 432 1357 478">Laiteron des champs</td> </tr> </tbody> </table>	Suppression	Suppression de partie aérienne	Renouée liseron	Chardon de champs	Laiteron potager	Laiteron des champs
Suppression	Suppression de partie aérienne						
Renouée liseron	Chardon de champs						
Laiteron potager	Laiteron des champs						
Remarque	<p>L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé.</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide NEXT 70 WDG entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement</p> <p>Pour un mélange en réservoir, consulter les directives pour le mélange.</p> <p>Consultez la section sur les Restrictions de mélange en réservoir pour les rotations de culture pour plus de détails.</p>						

Restrictions de Mélange en Réservoir pour les Rotations de Culture

L'herbicide NEXT 70 WDG + l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG dans le Canola tolérant à l'imazamox

Les champs précédemment traités avec un mélange en réservoir peuvent être semés avec du blé, de l'orge, de l'avoine et du seigle (non ensemencé comme plante-abri à des légumineuses fourragères, du trèfle ou de luzerne), du canola, du maïs, des pois secs, du lin, des graminées fourragères ou peuvent être utilisés comme jachère d'été. Semez seulement les cultures énumérées ci-dessus l'année suivant le traitement. Ne pas semer de pois sec dans un délai inférieur à 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches peuvent entraîner un risque de dommage aux pois secs cultivés en rotation. Si des conditions extrêmes de sécheresse surviennent pendant les mois de juin à août inclusivement dans l'année de l'application, veuillez retarder le semis de pois sec d'un 12 mois supplémentaire (total de 22 mois après l'application).

Communiquez avec votre représentant de Sharda CropChem Limited ou votre détaillant pour plus de renseignements avant de semer les pois secs suite à des conditions de sécheresse rencontrées au cours de la saison précédente.

Mélange en réservoir de pré-récolte / Intervale de pâturage

Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE

1. Utiliser dans 100 L/ha d'eau.
2. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus gros).

3. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le $\frac{3}{4}$ de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées.
4. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de l'herbicide NEXT 70 WDG directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci.
5. Pour l'herbicide NEXT 70 WDG + l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG un mélange en réservoir, ajouter la quantité recommandée de l'herbicide granulaire soluble Lontrel SG.
6. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation.
7. Si nécessaire, ajouter la quantité de l'adjuvant MERGE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT^{MD}) peut être ajouté.
8. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter.
9. Entre chacun des remplissages de l'herbicide NEXT 70 WDG et d'herbicide granulaire soluble Lontrel SG, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire.
10. Une fois que la pulvérisation de l'herbicide NEXT 70 WDG ou du mélange en réservoir est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola tolérant à l'imazamox non tolérant peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Graines de l'alpiste des Canaries
 Maïs de grande culture
 Pois de grande culture
 Canola tolérant à l'imazamox
 Canola
 Lentilles
 Blé de printemps
 Blé durum
 Orge de printemps
 Tournesol
 Avoine cultivée
 Lin
 Pois chiches
 Tournesols tolérant à l'imazamox

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après l'application :

Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide NEXT 70 WDG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide NEXT 70 WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide NEXT 70 WDG ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda CropChem Limited at 1-888-931-2530.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Sauf indication contraire, produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

HERBICIDE NEXT 70 WDG

Herbicide granulaire en sachets solubles dispersables
dans l'eau

AGRICOLE

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET À
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 % é.a.

NO. D'HOMOLOGATION 33620

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50 g - 20 kg

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Des lunettes de protection ou un écran facial ne sont pas requis pendant l'application et les gants ne sont pas requis pendant les traitements à l'aide d'une rampe d'aspersion dans une cabine fermée.

Ne pas se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des lieux d'habitation ou d'activité humaine comme des maisons, des résidences secondaires, des écoles et des aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Ne pas appliquer si de fortes pluies sont annoncées.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) et dans les sites où la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pouch Label

HERBICIDE NEXT 70 WDG

Herbicide granulaire dispersable dans l'eau concentré à 70%

AGRICOLE
CONTENU NET : 117,5 g

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 70 % é.a.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS